

Montclar-Lauragais, 2 juillet 2014

Frédéric Boutet
Le village
31290 Montclar-Lauragais

Mme la Préfète du Tarn, Josiane CHEVALIER
Préfecture du Tarn
Place de la Préfecture
81013 Albi cedex 9

OBJET : au sujet du controversé projet de barrage de Sivens et des dégâts à venir
COPIE : M. Claude DERENS, procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Albi, Martin MALVY président du Comité de Bassin Adour-Garonne, M. Thierry CARCENAC, président du conseil général du Tarn, M. Alain Marc DELBOUYS journaliste à la Dépêche du Midi, M. Thierry TCHUKRIEL journaliste au Tarn Libre, Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet, Collectif Tant qu'il y aura des bouilles.

Madame,

Vous avez été amenée à vous déplacer au Conseil Général du Tarn ce jeudi 26 juin en tant que représentante de l'état pour évoquer avec vos semblables, gestionnaires de populations, divers projets, en particulier le projet de barrage de Sivens.

De mon côté, j'habite dans la Haute-Garonne, qui est voisine, et je suis concerné par ce projet au titre de consommateur d'eau du réseau de distribution. En effet, ce projet serait financé à hauteur de 50 % par les prélèvements effectués sur les factures d'eau des usagers du bassin versant Adour-Garonne, soit quatre millions d'euros.

J'ai eu la « chance » de faire des études, j'ai appris et enseigné la logique du premier ordre à l'école d'ingénieurs INSA de Toulouse. Je voudrais évoquer pour vous l'enquête publique avec la logique du premier ordre. Le but initial de la logique est de donner un fondement formel à des énoncés du langage naturel. Voyons les énoncés ici.

Le commissaire enquêteur a conclu son enquête ainsi :

AVIS FAVORABLE au projet de déclaration d'utilité publique de la réalisation de la retenue de Sivens

Cet avis est toutefois assorti des réserves ci-après :

- compte tenu de l'importance de la destruction de la zone humide du Testet liée à la réalisation de la digue, la commission d'enquête considère que la déclaration d'utilité publique doit rester subordonnée à l'avis favorable de la commission nationale saisie de la demande de dérogation relative à la destruction d'espèces faunistiques et floristiques protégées ;

Appelons P_{EP} le prédicat affirmant que l'avis de l'enquête publique relative à la réalisation de la retenue est favorable. Appelons P_{CNPN} le prédicat affirmant que l'avis de la commission nationale saisie de la demande de dérogation relative à la destruction d'espèces faunistiques et floristiques protégées est favorable. Madame la Préfète, ce n'est pas à vous que je vais apprendre la signification du mot « subordonner ». Vu sa définition dans le dictionnaire Larousse 2014, l'avis du commissaire enquêteur sur la réalisation de la retenue de Sivens s'exprime ainsi :

P_{EP} est vrai si P_{CNPN} est vrai

Son complémentaire est :

si P_{CNPN} est fausse, alors P_{EP} est fausse.

Or, la commission saisie de la demande de dérogation relative à la destruction d'espèces faunistiques et floristiques protégées – le CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) – a donné par deux fois un avis défavorable, le premier en avril 2013 et le deuxième en septembre 2013. Ainsi, le prédicat P_{CNPN} est faux. Il en résulte dans la logique du premier ordre que le prédicat P_{EP} est faux, l'avis de l'enquête publique est donc au final DÉFAVORABLE.

Vous n'avez donc pas la légitimité de poursuivre ce projet du point de vue de l'enquête publique, à moins que vous ne pratiquiez ni le langage naturel, ni la logique du premier ordre, ni même peut-être le dictionnaire Larousse 2014 pour la définition du verbe « subordonner ».

Cette situation traîne. Je ne sais pas comment on peut vous faire comprendre que l'avis d'enquête publique est défavorable. Je constate que vous désobéissez aux lois instituées pour préserver l'intérêt général.

Situation de conflit d'intérêts pour André Cabot

La transgression de l'avis du commissaire enquêteur n'est pas le seul manquement à votre mission de faire respecter les lois établies dans l'intérêt général. Il y a aussi la situation de conflit d'intérêts dans laquelle se situerait Monsieur André Cabot, maire de Valdériès, par rapport à ce projet de retenue.

La Recommandation n° R(2000)10 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux Etats membres sur les codes de conduite pour les agents publics, adoptée par le 11 mai 2000 lors de la 106^e session, indique en son article 8 que – article 13 :

"Un conflit d'intérêts naît d'une situation dans laquelle un agent public a un intérêt personnel de nature à influencer ou paraître influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions officielles."

André Cabot est à la fois :

- Conseil Général du Tarn, en charge du dossier du projet de barrage de Sivens, membre du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, et
- Membre du conseil d'administration de l'entreprise qui a été choisie pour réaliser les travaux : la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne.

Je ne connais pas André Cabot, je n'ai aucune relation ni de près, ni de loin, avec lui. Je ne l'ai jamais rencontré. Je ne lui veux ni aucun mal ni aucun bien en particulier. Vous comprendrez pourquoi je précise ces choses-là.

La CACG est l'entité à qui profiterait le plus la réalisation du barrage de Sivens : près de

6 millions d'euros pour elle seule. Au Conseil Général, André Cabot est structurellement le porte-parole de la CACG.

Quant le 4 avril 2014, André Cabot vote en assemblée plénière du CG81 l'avenant au contrat de la CACG, il vote les 635 381 euros d'augmentation des dépenses que l'entreprise qu'il dirige propose au CG81.

À l'Agence de l'eau Adour Garonne, André Cabot est le porte-parole de la CACG. Je note qu'il n'est pas le seul : Alain Villocel, directeur salarié de la CACG défend les intérêts de cette entreprise en tant que vice-président de la commission « Programme, finances et évaluation ». André Cabot, lui, est président de la commission des interventions qui examine les dossiers de demande d'aides. On ne s'étonnera donc pas que la CACG ait obtenu un financement de l'agence de l'eau, à hauteur de 4 461 079 euros. M. Cabot n'a certes pas pris part formellement au vote sur l'aide au barrage de Sivens, mais qui peut imaginer qu'il n'a pas influencé la décision simplement en discutant avec ses collègues dans cette commission ? Structurellement, c'est selon moi un conflit d'intérêts, qui intéressera peut-être le procureur de la République.

La CACG est une Société Publique Locale en partie détenue par des capitaux publics. Quelle importance cela a dans la définition du conflit d'intérêts ? Aucune. M. Cabot est un élu qui a des intérêts privés dans une entreprise. Que cette entreprise soit détenue en partie par des capitaux publics n'a aucune importance. La situation gêne l'arbitrage.

Un referendum ?

Ne répondez pas, comme ses collègues du Conseil Général, que vous trouvez que André Cabot est quelqu'un de bien intentionné. Cela n'a rien à voir avec la situation de conflit d'intérêts. C'est hors-sujet.

Quand on est au pouvoir... parce qu'on croit que le pouvoir est le moyen nécessaire pour atteindre les fins qu'on se propose, on trouve tout naturellement et logiquement que ce qui est nécessaire, urgent et primordial, c'est de rester au pouvoir, - et pour rester au pouvoir, on accorde des privilèges pour se créer une cour d'intéressés qui vous soutienne, on constitue une force armée que vous défend et on traite d'ennemis tous ceux qui ne se plient pas à votre volonté. »

« Écrits choisis » E. Malatesta

C'est hors sujet, le seul problème c'est qu'on laisse quelqu'un – même bien intentionné - décider seul, au lieu d'avoir recours à la diversité pour obtenir une décision préservant l'intérêt général. La diversité est le meilleur moyen – pour les grands nombres – de garantir l'absence d'abus de pouvoir.

C'est pourquoi je me permet de vous suggérer l'organisation d'un *referendum* auprès des habitants du Tarn pour trancher sur la pertinence de réaliser le barrage de Sivens. Mais cela ne suffit pas. On veillera à ne pas poser une question binaire obligeant les votant à choisir entre un bulletin « oui » et un bulletin « non ». On sait très bien qu'en choisissant soigneusement l'intitulé de la question, on est capable de faire gagner un camp facilement. Voici un exemple de question que la Préfecture pourrait poser : « *voulez-vous mourir de soif en 2050 ?* » On en rigole mais depuis « le nucléaire ou la bougie », on connaît la profondeur abyssale de la médiocrité volontaire dont peut faire preuve le camp de la conception mécaniste du monde. Non, la bonne procédure, c'est probablement de faire écrire par les pro-barrage un A4 recto-verso décrivant leurs

arguments, et les anti-barrage feront de même avec leurs arguments. Ces deux A4 serviront de bulletin de vote au *referendum*.

Les dégâts à venir que vous pourriez provoquer

Malgré ces transgressions à la loi observées, vous avez affirmé vouloir effectuer par la force la coupe rase du bois en fond de vallée du Testet. Vous vous attendez à une opposition farouche. Mais savez-vous exactement ce que vous faites ?

Je vous invite à voir ou revoir le film « I comme Icare », qui relate l'expérience bien connue sur la soumission à l'autorité de Stanley Milgram, psychologue social américain, 1933 – 1984. <https://www.youtube.com/watch?v=KmmLHAXtsKo&feature=kp>

La lecture de cette vidéo est indispensable pour établir le parallèle entre, d'un côté, l'application des décrets d'utilité publique et d'intérêt général pour le projet de barrage de Sivens, le fonctionnement de la justice, l'exécution de ses décisions et, de l'autre, ce que signifie l'expérience de Stanley Milgram, dans son principe seulement.

En voici des extraits :

7:08

Le procureur Henri Volney : *Vous croyez sérieusement que ces chocs électriques ont aidé Monsieur Rivoli à améliorer sa mémoire ?*

Le professeur David Naggara : *La mémoire de Monsieur Rivoli ne présente ici aucun intérêt. Ce qui nous intéresse, c'est la capacité d'obéissance de Monsieur Despaul, sa soumission à l'autorité. L'autorité, pour Monsieur Despaul, c'est le cadre de cette université, le professeur Flavius, moi-même et nos blouses blanches qui sont les symboles de cette autorité. Nous venons de lui imposer un code de punition à infliger à une victime qui ne lui a rien fait. Jusqu'où va-t-il obéir à cet ordre imbécile et révoltant que nous venons de lui donner ? Tout le problème est là !*

11:47

Le procureur Volney : *Si ce conflit lui est tellement insupportable, pourquoi ne s'arrête-t-il pas ?*

Le professeur Naggara : *S'il s'arrête, il reconnaît implicitement qu'il a eu tort d'aller jusque-là. En continuant, il justifie tout ce qu'il a fait jusqu'à présent.*

12:45

Despaul : *Qu'est-ce qu'on fait ?*

Le professeur Flavius : *Considérez son silence comme une erreur et envoyez-lui 180 volts.*

Despaul : *Il va pas bien du tout, ça risque de mal tourner...*

Le professeur Flavius : *Je prends sur moi toute la responsabilité.*

Despaul : *Si vous prenez la responsabilité... (Il envoie les 180 volts). Rivoli hurle de douleur.*

13:57

Le procureur Volney : *C'est effrayant.*

Le professeur Naggara : *Monsieur le Procureur, vous, c'est à 180 volts que vous avez réagi !*

Le procureur Volney : *Votre expérience est impitoyable, Professeur !*

15:38

Le professeur Naggara : *En moyenne 63 % des sujets sont obéissants. C'est-à-dire qu'ils acceptent totalement le principe de l'expérience. Ils vont jusqu'à 450 volts...*

Le procureur Volney : *Ce qui signifie que dans un pays civilisé, démocratique et libéral, les deux-tiers de la population sont capables d'exécuter n'importe quel ordre émanant d'une autorité supérieure.*

17:11

Le procureur Volney : *... mais dans le cas d'un génocide, par exemple, quand un tyran décide de tuer froidement cinq, six millions d'hommes, de femmes, d'enfants, il lui faut au moins un million de complices, de tueurs, d'exécuteurs. Comment arrivent-ils à se faire obéir ?*

Le professeur Naggara : *En morcelant les responsabilités. Un tyran a besoin, avant tout, d'un Etat tyran. Alors, il va recruter un million de petits tyrans fonctionnaires qui auront chacun une tâche banale à exécuter et chacun va exécuter cette tâche avec compétence et sans remord. Car personne ne se rendra compte qu'il est le millionième maillon de l'acte final. Les uns vont arrêter les victimes, ils n'auront commis que de simples arrestations. D'autres vont conduire ces victimes dans des camps, ils n'auront fait que leur métier de **mécanicien de locomotive**. Et l'administrateur du camp, en ouvrant ses portes, n'aura fait que son devoir de directeur de prison. Bien entendu, on utilise les individus les plus cruels dans la violence finale. Mais à tous les maillons de la chaîne, on a rendu l'obéissance confortable.*

18:17

Le professeur Naggara : *Monsieur Daslow, à 360 volts, un élève s'est arrêté de crier. Il n'a plus répondu. Ce qui pouvait laisser supposer qu'il était mort. Pourquoi avez-vous continué à administrer des chocs électriques de 360 à 405 volts ?*

Karl-Eric Daslow : *De toutes façons, s'il était mort, ça ne lui faisait plus rien. J'ai pensé que les professeurs de cette université savaient ce qu'ils faisaient. S'ils pensent que c'est bien, ce n'est pas à moi de dire le contraire !*

Madame la Préfète, je pense que vous savez ce que vous faites, vous êtes responsable - comme un mécanicien de locomotive - de la partie qui vous incombe : la soumission à l'autorité, bien que votre définition du mot « subordonner » ne soit pas la même que celle du commissaire enquêteur, ni celle du Larousse. Les définitions, ça va, ça vient comme ça vous arrange.

Le 16 mai dernier, vous avez qualifié d'*exemplaire* le projet de barrage de Sivens. Je ne savais pas que vous faisiez partie des promoteurs de ce projet, en tant que représentant de l'état dans le Tarn. Votre texte était une pétition de principe : vous ne faisiez qu'affirmer ce qu'il fallait démontrer. Si ce projet était l'exemple, alors il faudrait détruire toutes les zones humides du Tarn ! Qu'est-ce que vous attendez ?

Si vous croyez que les personnes qui s'opposent au barrage de Sivens s'y opposent uniquement par rapport à votre autorité, vous êtes comme la mouche collée à la vitre essayant de la traverser parce qu'elle voit derrière ou comme le bulldozer aveugle détruisant tout sur son passage, au choix. Vous passez à côté de l'essentiel : l'entraide, la coopération.

Votre instinct de chasse vous domine maintenant et prend le pas sur la raison : vous vous apprêtez à « judiciariser » tout personne s'opposant au barrage, par tous les moyens

nécessaires. Vous vous appuyez sur le fait que toute personne condamnée semble coupable. Ce serait vrai si nous avions une justice indépendante du pouvoir exécutif, mais ce n'est pas le cas, voir les travaux de Dominique Rousseau, professeur de droit constitutionnel à Paris, notamment dans le rapport Terra Nova « La Justice, un pouvoir de la démocratie », 2011.

Notre texte constitutif de 1958 affirme encore que le Président est garant de l'indépendance de la Justice. Ma fille vient de passer l'oral du bac d'histoire. L'examineur n'a pas évoqué la remarque de Guy Carcassonne : « *autant proclamer que le loup est garant de la sécurité de la bergerie* ». Heureusement, je l'ai évoqué avec elle. L'éducation, c'est une affaire de rencontres, pas une affaire de système.

Je n'ai qu'une confiance très limitée dans la Justice de mon pays ; je pense que vous êtes trop souvent proches des juges pour que la Justice puisse être indépendante. Preuve en est l'infâme décision du juge Bruno Bachoffer le 10 décembre 2013 au tribunal administratif de Toulouse qui balaie d'un revers de main l'argumentation du Collectif Testet contre le décret d'utilité publique sans même motiver son jugement, sans apporter la moindre explication, ce qui – permettez-moi de vous le dire tout net – tient plus de l'arbitraire que d'un système tendant vers la réalisation de l'utopie républicaine. Comment peut-on expliquer cette absence de motivation de jugement autrement que par l'impossibilité de trouver un argumentaire contraire à une décision arbitrairement connue à l'avance ?

Votre marge de manœuvre est de plus en plus faible pour continuer à faire croire que vos hommes en armes accomplissent une mission de service public dénuée de parti pris politique. En réalité, avec l'aide des médias de masse monopolisant la parole et évitant de présenter de manière attrayante les fondements des alternatives au projet technologique de barrage de Sivens, vous exécutez un pouvoir politique féroce sur l'ensemble des citoyens, un pouvoir totalement arbitraire qui ne tient compte d'aucune remarque, d'aucune sensibilité, d'aucune diversité, ni philosophique, ni vivante.

Si le déboisement avait pu se faire au printemps 2014, actuellement, le fond de vallée du Testet serait un champ de boue, les arbres et les plantes ne captureraient plus de CO₂, ne rejetteraient plus d'O₂, la faune de la zone humide et des environs, étroitement liés entre eux et formant leur éco-système, seraient comme des habitants des alentours de Verdun en mai 1916 : la mort ou la fuite. Tout cela pour quoi ? Pour qui ?

Soutien d'étiage, fumeux verbiage

J'ai une conception écologique de la vie. Elle s'oppose à la conception mécaniste qui transforme systématiquement le monde naturel et le monde social à l'aide de technologies de masse. Mais la nature elle, cherche à se maintenir stable depuis le début. Certains organismes ont conservé le même code génétique depuis 200 millions d'années. Ce sont des faussaires, celles et ceux qui ont interprété les travaux Charles Darwin sur l'évolution en affirmant que la vie reposait sur le changement. Au contraire, Darwin l'a admis à la fin de ses travaux, la vie repose sur la recherche de stabilité. C'est pourquoi la vie n'a pas attendu des soit-disant « experts » de la CACG pour se maintenir là où le Tescou est très bas en été. Leur « *soutien d'étiage* », c'est du flan pour gogos avides de pétitions de principe simplistes.

Ma conception de la vie est-elle considérée par vos services comme une entrave à l'action publique en général ? Si vous me trouvez en opposition à vos machines destructrices bientôt dans la vallée du Testet, serait-ce à cause de ma conception du monde ?

Oui madame la Préfète, votre action est *politique* ; elle vise à imposer la conception mécaniste du monde, comme un virus qui se répand partout, jusqu'au vain fond du continent africain. Vous pouvez chercher à faire croire que non, que les arrestations et les condamnations en tant qu'opposants au projet de barrage ne seraient causés que par les agissements contre votre autorité. En réalité, les personnes qui seront au courant de ces arrestations sauront très bien. Comme l'immense majorité a su qu'il ne fallait pas se faire vacciner contre la grippe H1N1, contrairement à ce qu'affirmait les services de l'état.

En fin de compte Madame la Préfète, faites comme bon vous semble, comme un bon élève mécanicien de locomotive. Nous savons l'avenir que vous nous promettez et à propos duquel vous tentez de nous faire croire qu'il n'y a pas d'alternatives. Vous répandez le virus de la mentalité du système technologique alors que les agriculteurs pourraient très bien coopérer entre eux pour être solidaires en cas de sécheresse. Mais ceci conduit les agriculteurs eux-mêmes à la dépossession de leur vie entière par la technologie, y compris la technologie bio, bancaire, et boursière.

Les lacs collinaires

Rappelez-vous de vos paroles au paysan tarnais lors de votre prise de fonction en 2012 :

« Je suis bien sûr en train de prendre connaissance des dossiers du moment pour assurer la continuité du travail entamé par mes prédécesseurs sur les retenues collinaires, la zone vulnérable etc » a assuré la préfète.”

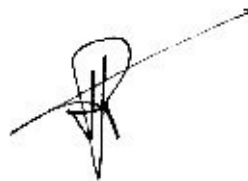
Et oui, il y a un très grand nombre de retenues collinaires autour du Tescou. Le problème aujourd'hui n'est pas de gérer mieux les prélèvements dans le Tescou. Le problème est que les agriculteurs soient forcés à utiliser les technologies d'irrigation et d'intrans, pour pouvoir seulement vivre de leur travail sur leur territoire. Le problème est que les paysans, celles et ceux qui vivent au pays, n'ont plus d'autre choix que d'avoir recours aux technologies de culture intensive, technologies d'administration informatisée et géo-localisée par satellite, technologies de contrôle. Parce qu'ils sont victimes de ce pouvoir exécutif qui mène une politique d'agriculture intensive depuis les années 60. Or, si on veut maintenir l'agriculture, on doit pouvoir cultiver des plantes indigènes et adaptées au climat, dans des quantités raisonnables, sans contraintes techniques et administratives inutiles.

Vous allez répondre que la politique agricole ce n'est pas votre compétence. Mais quand vous déclarez au paysan tarnais que vous allez *« assurer la continuité du travail entamé par mes prédécesseurs sur les retenues collinaires »*, ce n'est pas votre compétence non plus, n'est-ce pas ?

Je vous demande de me fournir :

- si vous les avez, le détail des rémunérations d'André Cabot par la CACG,
- le détail du coût de l'opération armée et héliportée du 16 mai dans la vallée du Testet,
- l'avancement de l'enquête sur la recherche des auteurs du saccage de la Métairie Neuve le 23 janvier 2014 à Barat, Lisle-sur-Tarn. Les gendarmes enquêteurs semblent faire du sur sur-place depuis six mois. Je pourrais peut-être les aider dans cette affaire aussi.

Veillez agréer, Madame la Préfète, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a personal name or a set of initials.